

Création du Conseil des Sages

M. LE MAIRE, Rapporteur : Volonté forte inscrite dans le programme municipal, le Conseil des Sages sera institué le 8 avril 2003. Ce Conseil sera un outil de mise en place d'une politique intergénérationnelle centrée sur «le mieux vivre ensemble» au-delà de l'âge. Sa mise en oeuvre est confiée à Lucille LAMY, Conseillère Municipale Déléguée.

PRINCIPE D'ARCHITECTURE :

1 - Principes de base :

a) Le Conseil des Sages est créé sur décision municipale. Il peut être dissout sur volonté des élus. Toutes modifications touchant à sa composition, à sa charte ou au règlement intérieur doivent être ratifiées par le Conseil Municipal.

b) Il n'est pas un lieu de représentation politique, ni des retraités et personnes âgées, ni des habitants, car, à l'échelle de la commune, seul le Conseil Municipal a cette légitimité (élu démocratiquement). De ce fait, il n'est pas un lieu de décision ou d'exécution de la politique municipale.

c) Il n'est pas une association de représentation catégorielle des retraités et personnes âgées, ni une instance de fédération des associations existantes. De ce fait, il ne doit pas se limiter aux problèmes des retraités et des personnes âgées, mais bien au contraire, l'objectif est de s'ouvrir sur les préoccupations de l'ensemble des habitants.

d) Il est un groupe organisé mais sans forme institutionnelle ou associative propre : il s'agit d'un groupe de retraités volontaires, engagés individuellement, égaux entre eux, chacun portant le Conseil des Sages en fonction de ce qu'il est, sans distinction aucune, ni hiérarchie entre eux.

e) Ses membres sont tenus à une obligation de réserve : respecter les décisions collectives, ne pas s'immiscer dans les débats politiques nationaux ou locaux, ni provoquer des polémiques qui puissent nuire à la politique de la ville.

f) Le Conseil des Sages a pour mission de promouvoir des réflexions, des actions pour consolider ou recréer des liens entre les générations, les cultures. En appréhendant la diversité du public, des problèmes, il est un outil au service de la cohésion sociale et du «mieux vivre ensemble».

2 - Rôles du Conseil des Sages :

Le Conseil des Sages est un outil de réflexion, de consultation, de concertation, de propositions et d'actions.

** Un outil de réflexion transversale et prospective :*

Les retraités ont des compétences, de l'expérience et du temps ; leur rôle est d'être une force de réflexion sur des projets à court terme, mais aussi à moyen long terme. Leurs regards, analyses et opinions peuvent apporter une aide aux élus, services et habitants de la Ville.

** Un outil de consultation et de concertation :*

Il ne s'agit pas d'un droit des aînés (impossible à fonder car sans légitimité) de regard sur les décisions de la ville. Plus modestement, à la demande de la Ville, il s'agit de mobiliser des retraités engagés individuellement et organisés au sein d'un Conseil des Sages en faveur du bien commun.

Ce rôle pourra s'effectuer :

- soit à l'initiative de la Ville et avec l'accord du Conseil des Sages,
- soit à la demande du Conseil des Sages et en accord avec les élus.

** Un outil de propositions et d'actions :*

a) il se doit d'être une force de propositions concrètes et réalisables en faveur du bien commun,

b) sans se substituer aux élus, services et associations de la Ville qui interviennent auprès des habitants, il peut porter lui-même des actions en partenariat avec les services ou tout autre acteur de la Ville concerné. Ces actions menées doivent se situer dans un cadre favorisant le développement de la transversalité et la promotion d'une pédagogie de la citoyenneté auprès des habitants.

3 - Relations du Conseil des Sages aux élus :

Le Conseil des Sages est présidé par le Maire et animé par la Conseillère Municipale Déléguée aux Liens Intergénérationnels : ils sont les interlocuteurs uniques et permanents du Conseil des Sages, ils participent à ses réunions plénières, valident la constitution des commissions thématiques, suivent leur déroulement, accueillent les propositions et font le lien avec les autres élus.

4 - Relations du Conseil des Sages aux Services de la ville :

Les services dépendent des élus ; en aucun cas, le Conseil des Sages ou l'un de ses membres ne peut prendre contact directement avec les services. En cas de besoin, le Conseil des Sages doit solliciter les élus (l'élu référent ou l'élu concerné par le service en question). Le CCAS a mission de faciliter la mise en lien et la collaboration des services avec le Conseil des Sages.

5 - Relations du Conseil des Sages aux habitants :

Le Conseil des Sages ne doit pas se substituer aux élus ni aux services de la ville dans leurs relations aux habitants.

Le Conseil des Sages doit promouvoir une citoyenneté active auprès du grand public :

- information et communication (projet lettre du Conseil des Sages),
- implication du grand public dans ses actions : ateliers thématiques,
- organisation annuelle des Rendez-Vous de l'Age : un lieu d'information, de réflexion, de diffusion et de valorisation des actions réalisées,
- accueil de projets portés par des habitants.

6 - Conditions pour être membre du Conseil des Sages :

- être âgé de 60 ans et plus,
- résider à Besançon
- ne pas être élu ou conjoint d'un élu municipal,
- deux conjoints ne peuvent siéger ensemble,
- vouloir s'engager de manière volontaire et à titre individuel.

7 - Durée et condition d'exercice du mandat :

- la durée du mandat du Conseil des Sages est fixée à 3 ans,
- les membres du Conseil des Sages s'engagent à être disponibles et à participer régulièrement aux réunions plénières, à une commission au minimum, et aux activités du Conseil durant la durée du mandat.

8 - Composition et mode de désignation :

Outre le Maire et la Conseillère Municipale Déléguée aux Liens Intergénérationnels, le Conseil des Sages est composé de 54 membres désignés selon la règle suivante :

- 1/3 des membres issus des retraités du groupe de réflexion et par tirage au sort,
- 1/3 des membres tirés au sort parmi les candidats déclarés,
- 1/3 des membres nommés par le Conseil Municipal.

Un appel à candidatures sera réalisé auprès de toutes les personnes s'étant manifestées, d'une manière ou d'une autre, lors des «Rendez-Vous de l'Age».

9 - Renouvellement du mandat :

Le Conseil des Sages sera renouvelé en totalité tous les 3 ans selon le mode précédent :

- 1/3 des membres seront tirés au sort parmi les 54 membres du Conseil des Sages,
- 1/3 des membres seront tirés au sort parmi les personnes candidates,
- 1/3 des membres seront désignés par le Conseil Municipal.

Un membre ne peut assurer plus de deux mandats.

10 - Mode de fonctionnement :

Le Conseil des Sages s'articule autour :

- d'une assemblée plénière,
- d'ateliers thématiques (ou commissions).

11 - Logistique, animation et gestion :

Le CCAS assure le support logistique du Conseil des Sages. A ce titre, il met à disposition du personnel qualifié et assure l'animation et le fonctionnement du Conseil des Sages. Il assure le lien avec les autres projets territorialisés dans lequel le Conseil des Sages peut s'investir.

Un outil de communication : «Les Rendez-Vous de l'Age» sera le moyen de maintenir le lien avec les retraités de la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la création du Conseil des Sages,
- approuver le mode de désignation et les modalités de fonctionnement dudit Conseil,
- autoriser le lancement de l'appel à candidatures.

«M. LE MAIRE : Avant de passer la parole à Lucille LAMY, je voudrais simplement rappeler que nous avons pris il y a quelque temps, vous vous en souvenez, l'engagement devant les Bisontins de travailler afin de faire une place plus importante dans la ville aux personnes non pas âgées mais aux personnes qui ont plus de 60 ans parce que c'est une population qui est, vous le savez, de plus en plus nombreuse et qui a exprimé, on l'a vu lors des Rendez-vous de l'Age, le besoin d'être certainement plus écoutée, plus entendue car elle a une grande expérience, est porteuse de mémoire et elle a envie de s'impliquer dans la vie de la cité afin qu'on utilise tout ce savoir-faire accumulé au cours d'années d'expérience. Donc notre volonté, comme Marie-Guite DUFAY l'a dit à plusieurs reprises, c'est de permettre à Besançon d'évoluer vers ce qu'on appelle un mieux vivre ensemble en tenant en quelque sorte les deux bouts de la chaîne entre les générations, le maillon des jeunes et le maillon des anciens. Il y avait déjà le CBJ, il y aura donc le Conseil des Sages. C'est un Conseil des Sages pour lequel Lucille LAMY a beaucoup travaillé et je l'en remercie, avec un groupe de travail constitué d'une trentaine, une quarantaine de personnes, qui a tout au long de l'année travaillé pour faire des propositions reprises en très grande partie dans le rapport que nous vous proposons. Les propositions ont été «validées» par ce groupe de travail qui regroupait surtout des associations de Besançon qui travaillaient déjà dans ce domaine. Voilà tout ce que je voulais dire avant de passer la parole à Lucille LAMY. J'aurais pu dire aussi que les Rendez-vous de l'Age ont eu un grand succès et seront renouvelés en cette année 2003 peut-être en les améliorant par rapport à ceux de 2002, ce qui était déjà très bien parce que je vous rappelle qu'y sont venues plus de 1 700 personnes.

Mme Lucille LAMY : Merci Monsieur le Maire. Ce dossier du Conseil des Sages m'a été confié dans le cadre de la politique intergénérationnelle. Ce dossier voit aujourd'hui donc son aboutissement après un an de réflexion menée en concertation avec des retraités, des élus et des techniciens, avec le soutien du Centre Communal d'Action Sociale et au regard d'expériences menées dans d'autres villes. Le constat de départ était le suivant : l'allongement de la durée de vie, la vision négative du vieillissement, les besoins de repères, de soutien, de références des jeunes générations, et un nombre croissant de personnes de plus de 60 ans avec leur dynamisme, leur vécu, leur savoir-faire et leur disponibilité, sont des réalités qui permettent d'entrevoir l'amélioration du vivre ensemble. En partageant les expériences de la vie collective et individuelle, en s'appropriant la mémoire de notre ville, en changeant le regard sur l'autre et sur le temps qui passe et qui dure, on se donne les moyens d'y parvenir.

Trois verbes d'action concrétisent la démarche : veiller à la prise en compte des besoins des différentes classes d'âges dans les projets de la Ville au niveau social, dans l'habitat, les déplacements, la culture, les sports, les loisirs, revitaliser le lien social devant permettre à chacun d'occuper une place dans la vie de la cité et d'accepter les aspirations des autres générations et enfin promouvoir un nouveau regard sur le phénomène de l'âge et du vieillissement. Cette démarche rejoint d'ailleurs celle du Centre Communal d'Action Sociale qui souhaite répondre aux attentes des personnes âgées moins par des prestations de service que par une attention et un souci de leur donner un véritable rôle dans la cohésion sociale.

Une étape importante de la réflexion a été le Forum des Rendez-vous de l'Age en octobre 2002 qui a regroupé 1 700 Bisontins de plus de 60 ans à Micropolis qui ont pu réfléchir aux enjeux de la vie après le travail présentée comme un temps de découverte, d'épanouissement et l'allongement de la durée de la vie comme une chance et une révolution, ce qui nous a confortés donc dans notre détermination à constituer un Conseil des Sages. A la suite de ce Forum des Rendez-vous de l'Age, la réflexion s'est poursuivie autour de thèmes tels que : «mieux vivre dans la ville» par le partage des espaces urbains entre les différents âges, entre les actifs et les non-actifs, «exister en dehors du travail» quand on l'a quitté ou perdu ou pas encore connu, «se souvenir et transmettre» pour faire vivre le passé en faveur du présent. Ces thèmes seraient portés par le Conseil des Sages ayant pour mission d'intégrer d'autres publics à la réflexion et aux actions.

Aujourd'hui, nous vous proposons donc une définition du Conseil des Sages dont je vous résume rapidement les principes de base : ce Conseil des Sages est créé sur décision municipale, il n'a pas de pouvoir de décisions, il est créé pour s'ouvrir aux préoccupations de l'ensemble des habitants et non pas seulement à ceux des plus de 60 ans. Il est un groupe d'individus volontaires, il a un rôle de réflexion, de consultation, de concertation, de propositions et d'actions au service de la cohésion sociale. Il est présidé par le Maire et c'est moi-même qui l'animerai, le Centre Communal d'Action Sociale assurant les liens avec les services de la Ville. Ce Conseil des Sages aura un rôle important auprès des habitants. Il doit promouvoir une citoyenneté active auprès du grand public de l'information et de la communication, par une application du grand public dans ses actions, c'est-à-dire autour des ateliers thématiques que j'ai évoqués tout à l'heure, par l'organisation annuelle des Rendez-vous de l'Age qui seront un lieu d'information, de réflexion, de diffusion et de valorisation des actions réalisées et aussi un accueil de projets portés par les habitants.

Les conditions pour faire partie de ce Conseil des Sages sont indiquées dans le rapport ainsi que sa composition et son fonctionnement.

Mme Françoise BRANGET : C'est plutôt une intervention qu'une question. J'interviens sur ce Conseil des Sages qui nous passionne quand même et a retenu tout notre intérêt. On avait écouté Kofi ANNAN qui nous avait fait une belle démonstration quand il était venu à Micropolis, un bel historique de la mise en place du Conseil des Sages dans son village et on avait tous compris sa démarche mettant en exergue l'expérience, le vécu, la sagesse des plus âgés. Cette initiative a été reprise dans plusieurs villes et a fait depuis largement école. Que Besançon veuille avoir son Conseil des Sages est une volonté louable qui rassemble l'assentiment de tous. Nous avons pu constater le formidable succès du rassemblement de Micropolis, c'est sûr. Manifestement, la population adhère à cette initiative et nous aussi, opposition municipale, nous adhérons largement à cette initiative.

Malgré tout, ce sujet suscite chez nous quelques interrogations quant au rôle exact du Conseil des Sages, quant à la liberté et aux initiatives de ses membres et quant à leur désignation. Le rôle du Conseil des Sages : s'agit-il de faire de l'information tout en se targuant de faire de la concertation comme dans les conseils de quartier où souvent on demande un avis sur des sujets déjà ficelés ? Si c'est le cas, cela n'a vraiment pas grand intérêt. S'il s'agit d'être des relais pour faire passer des projets de la Municipalité, je pense qu'il y a d'autres moyens de communication que celui-là.

Quant à la liberté et aux initiatives des membres, pourront-ils librement choisir les sujets dont ils souhaitent débattre ? Pourront-ils jouer pleinement leur rôle de proposition sur des sujets non ficelés ? Si oui, cela suppose un travail très en amont des projets. Auront-ils accès aux dossiers dans les services municipaux et comment ? Quand je pense aux difficultés que nous rencontrons, nous, pour accéder aux dossiers car malgré notre légitimité du suffrage universel, nous n'avons pas accès à toutes les informations ou du moins avec de nombreuses complications.

S'agissant du choix des membres, vous dites 54 membres de plus de 60 ans dont 1/3 des membres issus des retraités du groupe de réflexion et par tirage au sort, 1/3 des membres tirés au sort parmi les candidats déclarés et 1/3 des membres nommés par le Conseil Municipal, ce qui veut dire 1/3 des personnes engagées depuis longtemps, 1/3 tiers des personnes engagées depuis peu, et je n'aurai pas l'audace de dire engagées politiquement, et 1/3 des personnes désignées par vous. Où est la légitimité ? Où est la démocratie ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Ça veut dire que vous voulez avoir la mainmise sur le Conseil des Sages comme vous voulez avoir la mainmise sur les conseils de quartier. Comme toujours vous verrouillez. Vous voulez contrôler cette structure qui pourrait pourtant être un bel outil de démocratie si on lui donnait la possibilité d'exister par elle-même. En institutionnalisant, en bureaucratisant, vous entraînez une paralysie de la démocratie participative et une politisation stérile. Une structure associative se caractérise par sa liberté, ses initiatives. Vouloir tout coordonner, tout animer, tout promouvoir dans le

cadre d'une action municipale ne peut avoir pour effet que de réduire la capacité d'initiatives, donc de réduire la liberté. La société civile doit garder son autonomie, vous n'avez pas à la mettre sous tutelle politique. Le respect de la société civile n'empêche absolument pas un partenariat avec la Mairie et cela vous éviterait quelques situations complexes, quelques conflits et rancoeurs dont la presse s'est faite dernièrement l'écho notamment dans le quartier de Planoise ou dans le quartier de Battant.

Que revendiquent actuellement les associations de quartier et que revendiquera demain le Conseil des Sages ? C'est un peu d'écoute. Comme on ne sait plus écouter ou qu'on ne veut plus écouter, eh bien on crée des structures pour faire semblant d'écouter. L'écoute c'est une démarche, une philosophie, une méthode, ce n'est en rien une institution. Pourtant la démocratie est un processus de dialogue, de confrontation et ça ce n'est pas moi qui le dis, c'est un philosophe de gauche qui est un de vos petits copains, c'est Jürgen HABERMAS.

En conclusion, pour revenir au Conseil des Sages et à sa structure, nous vous proposons une solution républicaine et libérale.

M. LE MAIRE : Le 49.3 !

Mme Françoise BRANGET : Vous avez largement la possibilité de l'appliquer. De toute façon vous ne nous demandez même pas notre avis, donc vous le pratiquez à chaque instant le 49.3. Moi je vous propose cette solution républicaine et libérale : constituer une assemblée libérale, une association fondée sur notre bonne vieille loi de 1901 qui élira son président et ses représentants. Que vous en soyez membre de droit, Monsieur le Maire, pourquoi pas ? Mais que tous ceux qui veulent participer puissent le faire sans sélection et sans désignation. Ce sera plus juste, plus démocratique et ce sera la meilleure manière de recueillir l'adhésion de tous ceux qui veulent s'investir dans l'intérêt général. Monsieur le Maire, si vous ne revenez pas sur la structure que vous nous proposez aujourd'hui et malgré notre approbation quant à la création du Conseil des Sages, nous voterons contre. Nous ne voulons pas que le Conseil des Sages soit un remake des conseils de quartier.

M. LE MAIRE : Ecoutez Madame BRANGET, je laisserai Lucille LAMY répondre en détail mais ce que je viens d'entendre là est vraiment à peine croyable. Ce Conseil des Sages fonctionne vous savez comme la plupart des Conseils des Sages en France puisque Lucille LAMY, comme vous vous faites le tour des structures des palais des sports sur des dossiers, a rencontré beaucoup de monde. Elle est allée, elle vous le dira, dans un certain nombre de villes et d'autres villes sont venues à Besançon. Vous savez, il ne faut pas voir le mal partout et si vous êtes d'accord, dites-le, vous en sortirez grandie mais ne trouvez pas des faux prétextes. Le Conseil des Sages, Madame BRANGET, ne sera pas sous tutelle. J'ai assisté à une ou deux réunions, il y a même des membres qui sont ici dans la salle, je les connais assez pour les avoir entendus, ce sont des personnes qui sont indépendantes. Vous dites que c'est politique. Mais comment voulez-vous qu'en tirant au sort 18 personnes parmi 1 700, cela soit politique ? Mais c'est tout simplement grotesque. C'est une injure que vous faites à ce groupe de travail qui a travaillé pendant un an, que de penser qu'il peut être sous tutelle politique. Il y a des représentants de toutes les associations de la Ville qui travaillent. Les propositions que nous faisons, y compris la composition ont été validées par ce groupe de travail issu des associations que vous évoquez. C'est donc même soupçonner que ces 30 ou 40 personnes sont des personnes qui nous sont inféodées. Je ne peux pas laisser dire que ce Conseil des Sages serait sous tutelle et je crois que ceux qui sont ici pourront vous le dire à la sortie. Le président ne va pas présider parce que ce n'est pas une présidence mais une animation et c'est Lucille LAMY qui en sera chargée. Vous n'imaginez pas, pas plus d'ailleurs qu'au comité de développement participatif à l'Agglomération, je vais aller imposer un certain nombre de choses à des personnes qui ont une expérience que justement on souhaite mettre à profit.

Quant à l'accès aux dossiers, vous savez très bien Madame BRANGET qu'il faut utiliser la filière de l'Adjoint ou du chef de service, on ne peut pas aller demander comme cela des dossiers au niveau des services, ce n'est pas possible. D'ailleurs nos Sages, qui sont sages eux, l'ont bien compris puisque je vous le répète, tout ce que vous évoquez là a été fait avec eux et je crois que leur expérience est un gage de liberté de ces analyses. Vous avez dit aussi qu'ils n'ont qu'à se réunir en association. Je me permets de vous signaler que des associations qui s'occupent des problèmes des personnes de plus de 60 ans à Besançon il y en a déjà beaucoup, il n'y aurait donc pas d'intérêt d'en créer une nouvelle. L'intérêt c'est effectivement d'avoir une structure représentative où l'ensemble de ces associations pourront venir puisqu'elles auront certainement un représentant à l'intérieur de cette structure.

Vous voyez de la politique partout, parce qu'effectivement c'est comme ça que vous fonctionnez dans votre tête mais tout le monde ne fonctionne pas comme vous. Permettez-moi de vous dire que c'est le Conseil Municipal d'abord qui désignera mais c'est pour respecter un certain nombre d'équilibres, l'équilibre hommes/femmes par exemple, la participation des habitants des quartiers, les origines socio-culturelles, c'est pour rééquilibrer tout cela qu'un tiers des membres sera désigné par le Conseil Municipal. Je pensais que vous alliez même demander une représentation politique, vous ne l'avez pas fait, c'est bien on a évité le pire mais quand même de grâce, faites confiance à ces personnes qui vont être tirées au sort parmi 1 700 personnes en plus totale transparence, d'autres qui sont représentants du monde associatif qui n'ont pas attendu que vous veniez leur donner des leçons pour s'engager à Besançon et faire plein de choses. Je ne veux pas citer les associations mais on les connaît bien et on connaît la qualité de leur travail. Tout cela a été fait avec eux et je peux vous dire que Lucille a passé avec eux beaucoup de temps car ils ont beaucoup discuté et ce ne sont pas des personnes qui vont se laisser mettre sous tutelle à plus de 60 ans. Alors comme d'habitude vous êtes pour mais vous votez contre. Nous quand on est pour on vote pour.

Mme Lucille LAMY : Madame BRANGET, je suis quand même un petit peu surprise de vos propos et de tous les aspects négatifs que vous ressortez sur cette proposition. Je crois que vous oubliez quand même que les propositions qui sont faites ce soir sont vraiment le résultat du travail réalisé avec le groupe de retraités que nous rassemblons une fois par mois minimum, même deux fois par mois et ces derniers temps des journées entières pour vraiment se mettre d'accord sur ce qu'on veut que soit ce Conseil des Sages, ce qu'on veut nous, mais surtout eux les retraités -je ne sais si je peux employer ce terme car on me l'a reproché- les plus de 60 ans. Alors je suis en droit de me demander à quoi a servi le travail fait depuis un an avec l'ensemble de ce groupe puisque vous doutez de la sincérité de ce qui vous est proposé ce soir. Vous faites allusion aux conseils de quartier, eh bien dès le départ justement nous avons tenu à faire la distinction entre le Conseil des Sages et les conseils de quartier. Les préoccupations du Conseil des Sages ne seront pas les préoccupations des conseils de quartier. Il n'aura pas les mêmes fonctions. Je croyais avoir été assez claire et vous avoir montré un petit peu le bien-fondé des missions qui lui étaient attribuées.

Quant à ce que le Conseil des Sages fonctionne en association, avec les membres du groupe on en a débattu mais pas très longtemps puisque tous les membres présents étaient d'accord pour que le Conseil des Sages soit un groupe de personnes agissant en leur nom propre et non pas au nom d'une association. Ils n'avaient pas envie de se retrouver en association. Comme le disait M. le Maire, je me suis rendue au mois d'octobre à Chaumont à une rencontre de villes qui avaient des Conseils de Sages...

M. LE MAIRE : Mairie UMP !

Mme Lucille LAMY : Exactement et on a pu comparer un petit peu les fonctionnements et dans les Conseils des Sages qui étaient présents, aucun ne fonctionnait en association à part un Conseil des Sages dans le Nord mais il s'avérait justement que ça leur posait pas mal de problèmes, donc ces comparaisons nous ont permis aussi d'axer notre travail dans ce que nous vous proposons ce soir. Je ne

vois vraiment pas en quoi vous nous prêtez des intentions politiques derrière le travail que représente cette mise en place du Conseil des Sages et je suis surtout très gênée par rapport aux personnes qui se sont investies dans ce groupe de réflexion.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots déjà sur le principe du Conseil et puis ensuite sur les modalités de fonctionnement. Sur le principe on voit bien quel est l'objectif poursuivi, c'est d'associer la population à la vie de la cité, donner plus d'éclairage, tout ça me paraît évidemment tout à fait sain et ce que l'on recherche en permanence c'est d'avoir une vie municipale qui soit plus ancrée et qu'on ait cette fameuse démocratie participative que chacun appelle de ses vœux en complément de la démocratie politique. Là-dessus, on voit bien clairement ce qu'on souhaiterait.

Après il y a le choix qui est fait pour y aboutir s'agissant des personnes de plus de 60 ans. Là-dessus il y a l'option qui est choisie là qui est un Conseil des Sages et il y a une autre option, et à laquelle je serais effectivement plus sensible, c'est le travail avec les associations c'est-à-dire qu'en réalité si on veut faire cette démocratie participative il y a effectivement deux voies, soit on arrive à animer le tissu des associations existantes dans le domaine, éventuellement même on pousse à la constitution de ces associations et ces associations sont effectivement en France le meilleur outil qu'on ait jamais trouvé pour que des gens travaillent ensemble, réfléchissent ensemble, fassent des propositions avec un système en général très démocratique, on le sait, de la vie associative, en principe, si elle respecte les principes de la vie associative et on a un fonctionnement qui est correct. Et puis il y a l'autre voie qui est choisie, qui visiblement l'est aussi par d'autres villes de droite ou de gauche, donc que Chaumont soit UMP, parfait, il y a d'autres qui ne le sont pas, ne teintons pas en permanence ces systèmes d'aspect politique.

Tels qu'ils sont ces Conseils de Sages, ils ont un petit côté quand même institutionnalisation. Je reprends le terme de Mme BRANGET, on institutionnalise une espèce de participation. Or on sait que si on veut par certains côtés tuer la participation, il n'y a pas d'autres moyens que de l'institutionnaliser parce qu'à ce moment-là on retombe un peu dans le formalisme, c'est-à-dire qu'on n'a plus la force, le renouvellement de la vie associative. Et là le grand danger que vous courez avec ce système de conseil, c'est ça.

Avec les jeunes, le système est à la limite moins dangereux parce que d'une part les jeunes se renouvellent en permanence, alors que pour les personnes âgées c'est un peu différent, et d'autre part il n'y a pas d'association de jeunes de 12 à 15 ans et on voit bien que si on veut apprendre la vie démocratique aux jeunes, les mettre autour d'une table, les faire participer comme à un Conseil Municipal c'est assez bon. Les personnes de plus de 60 ans sont censées connaître notre vie démocratique et je trouve que là en adoptant votre système... Alors en plus vous avez une faiblesse qui est une forme de réponse à ce que disait Françoise mais qui n'est qu'une petite forme de réponse, c'est le tirage au sort, parce que le tirage au sort c'est bien mais alors quelle légitimité ont des gens que vous tirez au sort pour parler au nom de nos concitoyens ? Mme LAMY nous dit en réponse : c'est des gens qui agissent...

M. LE MAIRE : Il faudra vous mettre d'accord parce que Mme BRANGET pense, elle, qu'on les choisit politiquement.

M. Marcel POCHARD : Attendez, laissez-nous un peu nous expliquer puis après confrontez-nous. Nous sommes assez d'accord dans notre approche du dossier et dans les observations que nous avons à vous faire, donc vous nous mettrez en difficulté après si vous voulez mais nous n'avons pas de difficultés entre nous.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas vous mettre en difficulté, vous vous y mettez tout seul.

M. Marcel POCHARD : Je suis totalement sur sa logique de la crainte de l'institutionnalisation et de gens choisis par tirage au sort qui agissent en leur nom propre. Or quelque part dans une assemblée et quand on est en vie associative, on agit au nom de quelque chose, on agit au nom d'un groupe. Et donc cette voie de l'institutionnalisation ne me paraît pas la meilleure et ça suppose peut-être plus d'énergie de fonder tout cela sur une vie associative. Alors je sais bien que ce sont les associations qui vous ont aidés à réfléchir, ce qui prouve que les associations ont un sens mais après vous institutionnalisez tout cela et je ne crois pas que ce soit très bon.

Et puis après il y a les modalités de fonctionnement. Alors là on retrouve vraiment le système -j'allais dire le système Fousseret- c'est le Maire «je préside» et puis il y a «mes gens» tirés au sort. Et pourtant tout votre rapport est parsemé d'observations disant : c'est une aide aux élus, il faut être en accord avec les élus, les relations du Conseil des Sages avec les élus mais les élus c'est qui, c'est M. le Maire de la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. Marcel POCHARD : Et dans votre Conseil des Sages, il n'y a pas un seul représentant de l'opposition. Alors au moins, mettez-nous à titre d'auditeurs puisqu'il s'agit de savoir ce que pensent les gens de plus de 60 ans, qu'on les entende nous aussi et que tout ne soit pas retransmis par le Maire. Et quand je dis retransmis par le Maire, il ne retransmet rien le Maire, il préside le Conseil des Jeunes, est-ce qu'il nous a déjà dit ce qui se passait dans le Conseil des Jeunes ? Jamais. Mettez-nous dedans comme ça on le saura et on pourra participer et si vous voulez en plus que ça ait un sens...

M. LE MAIRE : Vous n'avez plus l'âge pour le Conseil des Jeunes et pas encore l'âge pour le Conseil des Sages (rires).

M. Marcel POCHARD : Mais Monsieur le Maire, vous y êtes bien, je sais bien que vous êtes éternellement jeune et c'est vrai pour tout le monde ici, nous sommes tous éternellement jeunes...

M. LE MAIRE : Absolument.

M. Marcel POCHARD : ...et cependant nous nous dirigeons tout doucement vers la sagesse.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. Marcel POCHARD : Donc mettez-nous à l'intérieur pour qu'on entende nous aussi et puis éventuellement si vous voulez que ça marche, si vous ne voulez pas que ce soit l'éternel dialogue du Maire avec son Conseil des Sages, etc. dites à l'opposition de temps en temps de venir et de s'exprimer puis que les Sages réagissent à nos idées. Mais enfin, de l'air Monsieur le Maire, un peu d'ouverture ! Cessez d'être dans ces machineries où c'est le Maire face à la population. Enfin la vie démocratique ce n'est quand même pas ce face à face du Maire avec un Conseil qu'il met en place et tiré au sort. Je vous le dis, faites quelque chose mais ne vous limitez quand même pas à cela.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur POCHARD, on a bien compris que vous êtes contre le Conseil des Sages parce que vous n'êtes pas dedans. Si vous étiez dedans pour entendre...

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire si c'est comme cela que vous nous comprenez, alors c'est vraiment un dialogue de sourds.

M. LE MAIRE : C'est effectivement comme ça que je comprends. Mais bien sûr c'est insupportable ! De toute façon je ne pensais pas une seconde que sur un Conseil des Sages qui fonctionne quasiment dans une multitude de villes de France sur ce type-là, vous auriez l'audace de

monter au créneau en parlant du manque de démocratie, vraiment. Je crois que vous l'avez dit vous-même, «mettez-nous dedans qu'on puisse écouter» mais nous n'avons pas la même conception que vous. On dit que le président préside parce qu'il faut effectivement qu'il y ait la séance d'installation et à une séance peut-être la présence du Maire, qui, ne vous en déplaise représente quand même l'exécutif. Mais le reste des manifestations, le reste du travail en commission plénière, en commission sera animé, pas présidé par Lucille LAMY, alors de grâce ne posez pas ce type de question et ne voyez pas, vous non plus, le mal partout. Quant aux associations, le Conseil des Sages n'exclut pas de travailler aussi avec elles. Je vous signale qu'à Besançon, parmi les nombreuses associations, il y a l'Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon qui s'appelle l'ORPAB, que vous connaissez certainement, tout du moins je l'espère, qui a aussi ce rôle d'écoute des associations. Et les associations et les personnes âgées sont assez grandes, faites-leur aussi quelque part confiance. Je sais que vos craintes sont totalement infondées car j'ai assisté à deux réunions de ce groupe de travail et je peux vous dire que je n'ai aucune crainte. Nous ne leur imposerons rien, d'ailleurs ni Lucille ni moi-même n'avons envie de leur imposer quoi que ce soit. On veut au contraire s'enrichir de leur expérience et le fait qu'il y a eu 1 700 personnes au Rendez-vous de l'Age, ça montre bien qu'il y a un besoin. Les personnes âgées ont besoin qu'on les entende, ont besoin qu'on les écoute, elles ont envie des choses, eh bien c'est une structure parmi d'autres. Il y a aussi des associations et le travail que font Lucille LAMY, Marie-Guite DUFAY et les structures du Centre Communal d'Action Sociale sont effectivement là aussi des réponses à ce besoin. Mais vous voyez toujours le mal partout Monsieur POCHARD.

Monsieur ROSSELOT, vous voyez du mal aussi ? On vous souhaite tout d'abord très sincèrement une bonne santé suite à la petite intervention chirurgicale que vous avez subie.

M. Jean ROSSELOT : J'ai en tête une citation d'un philosophe, je ne sais pas s'il est de gauche... mais elle est prégnante : «la bonne santé est un état précaire qui ne présage rien de bon».

M. LE MAIRE : J'ai déjà entendu cela, mais en tout cas on vous souhaite la bienvenue et le retour parmi nous avec beaucoup de plaisir.

M. Jean ROSSELOT : Je vous remercie, c'est gentil. Sur le principe, les objectifs, je suis comme Marcel POCHARD, la création de ce conseil c'est de mode et c'est bien car ça va dans le sens de l'évolution générale de la société. Je me bornerai à deux critiques en espérant ne soulever l'ire de personne et à commencer par vous-même, des critiques constructives sur la mission, le rôle et le mode de désignation bien entendu. Sur la mission et le rôle, je dirai tout simplement que le rapport me paraît définir cette mission et ce rôle en termes quand même un peu vagues. Ça me paraît un peu creux, d'autant que comme dit Lucille LAMY, on a travaillé pendant un an sur le sujet...

M. LE MAIRE : Les associations ont travaillé...

M. Jean ROSSELOT : ... j'aurais aimé voir défini un peu mieux, donné du contenu aux liens intergénérationnels, comment, quand on a traversé toute une vie, on peut faire part et faire profiter de son expérience et à l'inverse comment des jeunes peuvent se nourrir sur l'informatique ou autres, je n'en sais rien, des plus de 60 ans. Je pense qu'il y avait, dans un rapport comme celui-là, à nous faire part d'un contenu un peu plus dense du lien intergénérationnel qui quand même est un peu l'essence, la philosophie même du rapport et de l'action que vous nous proposez. Deuxièmement et non pour vous embêter systématiquement ou enfoncer des banderilles, sur la désignation, Monsieur le Maire, ça nous ramène, j'ai entendu quelques allusions aux procédures constitutionnelles de la V^{ème} République, mais là on est carrément ramené au Second Empire. La désignation des membres du Conseil par l'autorité centrale, c'était si je ne me trompe entre 1830 et 1884. Monsieur le Maire, le principe constitutif de tout organisme consultatif c'est normal, c'est légitime et transparent, c'est pour employer un adjectif à la mode aussi, sincère, c'est l'auto-désignation. Moi j'aurais préféré voir dans ce rapport la liste, parce que c'est cette richesse qu'il m'intéresse de connaître, je ne prétends pas être un spécialiste...

M. LE MAIRE : Elle n'est pas faite la liste.

M. Jean ROSSELOT : Attendez, laissez-moi finir ma phrase. Non pas la liste des membres mais la liste des associations, vous en avez cité quelques-unes, oui de toutes les associations qui, de près ou de loin ont un rapport avec les personnes âgées -voyez que je n'ai rien perdu de ma verve-.

M. LE MAIRE : Non, vous êtes en forme même !

M. Jean ROSSELOT : ...et retraitées sur Besançon, c'est ça qui m'aurait intéressé, c'est d'avoir la liste de toutes ces associations et voir écrit en dessous que vous alliez faire procéder à l'élection des élus pour les appeler par leur nom, ça me paraissait dans ces conditions quelque chose qui tenait debout. Donc ça me choque un peu cette façon de désigner exactement comme les préfets de l'Empereur désignaient les conseillers municipaux nommément sous le Second Empire, ça me fait un peu mal quand même.

M. LE MAIRE : Vous avez retrouvé toute votre verve, vous avez été correct là, sympa mais Jean ROSSELOT très honnêtement, je ne veux pas polémiquer avec vous là-dessus. Vous auriez voulu la liste ? On vous la donnera. Vous l'aurez, Lucille LAMY l'a peut-être là, elle pourra vous la donner. Et quand vous dites que ça n'a pas de contenu, Monsieur ROSSELOT, ce n'est pas sympa quand même pour les membres du groupe de travail qui ont travaillé pendant un an.

M. Jean ROSSELOT : Pour vous non plus.

M. LE MAIRE : Ils peuvent donner acte que je ne me suis pas du tout impliqué, même une demi-seconde, dans le contenu de leur travail. Monsieur ROSSELOT, c'est votre avis et je l'entends et il est tout à fait légitime que vous puissiez le donner.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, une remarque et une précision sur ce dossier, quand on prend le Conseil des Jeunes, je crois savoir que tous les élèves d'une classe de cinquième sont consultés et que tous les élèves des classes de cinquième de Besançon sont appelés à se prononcer pour élire leurs pairs au Conseil Municipal des Jeunes. C'est vrai qu'il y a un écart trop important à mon avis entre la méthode retenue pour le Conseil des Jeunes et le mode retenu pour le Conseil des Sages. Je rejoins l'intervention précédente de mes collègues pour formuler une nouvelle fois une interrogation, à savoir qu'une association puisse être constituée, que les membres puissent être élus dans le cadre de cette association.

Une précision également sur ce volet. On a vu l'autre jour en commission avec l'intervention de Benjamin DUMONT qu'il y a un travail important qui est fait en amont dans le cadre du Conseil des Jeunes principalement pour l'information et peut-être aussi la formation de nos jeunes qui viennent siéger ici dans cette assemblée. Vous précisez dans le dossier que le CCAS aura une mission importante ; avez-vous une information sur l'enveloppe budgétaire qui pourrait être consacrée à ce Conseil, ça représente une personne et demie, deux personnes ? Et quel est le budget consacré au CCAS justement pour accompagner nos aînés dans leur mission ?

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire je suis vraiment surpris de votre réaction à l'intervention de Marcel POCHARD parce que c'était presque agressif, vous avez été plus gentil avec Jean ROSSELOT, ça change parfois. Je pense que la sagesse de Marcel POCHARD vous devriez l'écouter plus souvent, et je ne veux pas revenir sur le passé mais il y a eu des vrais faux référendums, il y a eu des événements pour lesquels il aurait été mieux pour vous d'écouter Marcel POCHARD qui n'a pas l'âge d'être sage mais qui est plus sage que vous ne l'êtes. J'espère pour les Sages que vous les écouterez mieux que l'opposition.

Je dois dire que je rejoins mes collègues sur le fait qu'il faut faire quelque chose mais la façon dont c'est fait n'est pas satisfaisante. Personnellement plus globalement j'ai tendance à penser qu'il y a une instance démocratique qui est le Conseil Municipal et qu'il y a des interlocuteurs qui sont les citoyens et les associations. Et les corps intermédiaires dont la légitimité plus ou moins claire est celle que vous voulez au moment où vous le voulez, en fonction de ce qu'ils vont dire, ça me pose question. J'ai été très réticent et je reste très réticent sur les conseils de quartiers parce que quand ils vont dans le sens attendu ils sont légitimes, quand ils ne vont pas dans le sens attendu on les écoute moins. Je crains que le Conseil des Sages se retrouve dans la même situation. Et de ce point de vue-là je rejoins mes collègues sur l'ambiguïté du mode de désignation, parce que je ne comprends pas bien, je dois dire. Je lis à la fois qu'ils ne doivent être représentatifs de rien du tout en dehors de ce qu'ils représentent eux-mêmes, mais en même temps ce n'est pas une association de représentation catégorielle mais vous dites : on alertera les associations pour qu'ils envoient des représentants, donc c'est très flou. Il y a tirage au sort et en même temps pas tirage au sort, il y a quand même quelque part un choix qui émane de l'exécutif et du Maire, pour moi c'est très flou et ça ne me paraît pas garant d'une cohérence et d'une clarté. Donc je rejoins mes amis et je voterai contre. Mais je crois aussi, comme l'ont dit mes collègues, qu'une structure associative serait sans doute plus claire en terme de positionnement des uns et des autres et quand vous dites qu'il y a déjà des associations qui s'occupent des retraités, ce n'est pas un argument puisque vous dites vous-mêmes que le Conseil des Sages n'a pas pour but de s'occuper des retraités et d'aborder les questions des retraités, mais d'être un Conseil des Sages auprès de la Ville. Donc une structure associative en lien avec la Ville n'est pas du tout contraire à votre objectif et n'est pas du tout redondant avec les associations qui s'occupent de retraités. C'est un positionnement politique qui est peut-être plus libéral que vous, mais c'est normal et personnellement je ne suis pas satisfait de cette méthode qui ne me paraît pas de bon augure pour la qualité du dialogue entre vous et les Sages.

Mme Claire CASENOVE : Monsieur le Maire, autant le principe d'un Conseil Bisontin des Jeunes me paraît pertinent parce qu'il permet à des citoyens mineurs et n'ayant donc pas le droit de vote de s'exprimer et de se rôder à la pratique des débats, autant la mise en place de ce Conseil des Sages me semble déplacée selon ces modalités et je m'en explique. Tout d'abord le fait que le Conseil Municipal crée, dissolve, modifie à volonté cette instance, que les conseillers ne soient représentatifs que d'eux-mêmes sans pouvoir exprimer quelque idée politique ou polémique, que le Maire et la Conseillère Municipale Déléguée aux liens intergénérationnels en soient les co-animateurs, que le CCAS enfin en assure la logistique, évoque pour moi une vague sous-commission sans pouvoir réel, sans personnalité juridique. Et puis ce tirage au sort pour désigner des Sages, je suis heureuse d'apprendre que le tirage rend sage mais je serais encore tentée de dire : encore un bidule socialiste.

Ensuite, il ne faudrait pas que la démocratie participative soit la rançon versée aux laissés pour compte de la démocratie tout court. Si vous voulez solliciter le Conseil et la collaboration de gens qui ont l'expérience, la sagesse et la mémoire des événements, inscrivez-les sur votre liste aux prochaines élections municipales. Je vous rappelle que notre liste de droite en 2001 comprenait des candidats de plus de 70 ans.

J'écoutais il y a quelques jours Raymond BARRE s'exprimant à la télévision, voilà un monsieur qui a plus de 60 ans. Eh bien Monsieur le Maire si d'aventure nous avons à Besançon quelqu'un de l'âge et de la trempe de Raymond BARRE, ce n'est pas au Conseil des Sages qu'il doit être mais au Conseil Municipal et pourquoi pas à votre place.

Pour résumer, je vous donne rendez-vous dans un peu de moins de 10 ans car vous comme moi, nous aurons atteint la limite fatidique.

M. LE MAIRE : Même avant.

Mme Claire CASENOVE : Même avant, serez-vous prêt alors à intégrer le Conseil des Sages, serez-vous disposé à entendre vos enfants ou petits-enfants vous dire : «pépé, tu as le droit de t'asseoir au bout de la table parce que nous t'avons tiré au sort mais sans mémé, c'est soit l'un soit l'autre. Tu n'auras pas le droit de parler politique, tu n'auras pas de budget mais tu pourras éventuellement nous donner des conseils que nous suivrons s'ils sont bien dans la ligne de ce que nous avons déjà prévu». Je voterai donc contre ce projet du Conseil des Sages, du moins selon ces modalités car j'ai trop d'affection, d'admiration et de respect pour ceux que nous n'osons même plus qualifier de vieux et qui méritent beaucoup mieux que ce hochet médiatique dont vous voulez les pourvoir aujourd'hui. Merci.

M. LE MAIRE : Madame CASENOVE, sans vouloir vous offenser c'est terrible d'entendre dans ce Conseil Municipal des interventions de ce niveau-là. Je suis catastrophé d'entendre parler de bidule socialiste, vous demanderez à Bruno BOURG-BROC par exemple qui est le très dynamique Député-Maire de Châlons en Champagne si c'est un bidule socialiste. Mais après tout c'est votre responsabilité de tenir ce discours un peu méprisant quand même pour les personnes âgées.

Mme Claire CASENOVE : Non, au contraire !

M. LE MAIRE : Je pense que le 8 avril lorsque nous installerons le Conseil des Sages, ils seront vraiment très heureux de savoir effectivement, parce qu'ils le sauront entre autres par la presse, quel type d'interventions il y a eu ici. Je pensais qu'il y avait là avec ce Conseil des Sages en toute transparence possibilité de faire quelque chose, de montrer qu'au-delà des clivages politiques, on avait ici la volonté d'écouter, d'utiliser l'expérience des personnes âgées et vous transformez cela en un débat politique, vous pensez qu'on peut utiliser les personnes âgées pour les récupérer. Je crois qu'ici nous avons suffisamment de respect pour les personnes âgées pour ne pas vouloir les utiliser et puis je vous le répète, mais vous ne les connaissez pas, si nous avions eu un seul instant envie de faire cela, ils ne l'accepteraient pas. Moi je crois que ceux qui sont ici doivent être scandalisés d'entendre des remarques de ce type car vraiment pour eux c'est quasiment insultant. Un bidule socialiste ! Il y en a cent ou deux cents dans les villes de France et c'est un bidule socialiste ! Arrêtez, déconnectez, redescendez sur terre Madame, je vous dis cela sans vouloir vous offenser mais vraiment ce n'est pas du niveau d'un Conseil Municipal, vraiment pas.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, sur les problèmes de savoir si c'est du niveau ou pas, les gens ont la stricte liberté de s'exprimer et si possible de ne pas se voir taxer de ceci ou de cela.

M. LE MAIRE : Bien sûr, mais je peux quand même donner un avis.

M. Marcel POCHARD : Vous réagissez à toutes nos interventions de façon assez virulente sauf à l'égard de Jean. Mais Jean, ce n'est pas pour te jalouser (rires) mais Monsieur le Maire ce qui m'a frappé c'est que je vous ai fait des observations et vous m'avez tout de suite taxé d'être contre. En réalité, je vous ai dit que votre objectif nous convient. Simplement je vous ai fait deux remarques auxquelles d'ailleurs vous avez plutôt dit non et je n'aime pas. La première remarque c'est pour vous dire Monsieur le Maire, qu'il ne faut pas que vous gouverniez comme -vous n'allez pas aimer la comparaison mais vous savez il y avait une formule où on parlait du Roi en son Conseil- et là c'est le Maire en son Conseil, ça va être le Maire en son Conseil des Sages et je vous ai dit que pour que ce ne soit pas ça, faites-nous une place pour qu'au moins on entende, qu'il y ait cette liaison avec les autres élus. Là-dessus vous me dites non, je ne comprends pas car nous souhaitons que ce soit davantage ouvert et j'aimerais que vous disiez oui.

La deuxième observation que je vous ai faite concerne le problème de la représentativité en disant que si on veut quelque chose qui marche il faut que ce soit quelque chose de probablement plus représentatif parce qu'on va avoir dans ce Conseil des Sages effectivement des gens qui résulteront d'un tirage au sort, alors que des gens très représentatifs des soucis, des problèmes rencontrés par les plus de 60 ans n'auront pas accès à ce Conseil des Sages, ce qui est quand même par un certain côté

problématique. Donc voilà les deux observations et je les crois fondées, et c'est vrai que tant que vous n'aurez pas répondu favorablement à ces soucis profonds, on ne pourra pas adhérer à votre projet. Vous nous reprochez toujours de ne pas vous faire des propositions mais quand on vous en fait, elles ne tiennent pas devant vous plus de deux minutes parce qu'elles sont écartées immédiatement. Il faut reconnaître que le dialogue n'est vraiment pas facile.

Mme Françoise BRANGET : C'est à propos des réflexions dont Marcel vient de parler. Vous m'avez dit tout à l'heure : vous faites injure au groupe de travail qui travaille depuis très longtemps. Vous y allez un peu fort parce qu'on est tout à fait d'accord sur la mise en place de ce Conseil des Sages et on fait confiance aux personnes âgées. A qui on ne fait pas confiance, là ? C'est à vous Monsieur le Maire, dans la manière dont c'est pratiqué.

M. LE MAIRE : J'avais déjà remarqué, ce n'est pas un scoop.

Mme Françoise BRANGET : Il y a des fédérations de sociétés, pourquoi ne pas avoir une fédération d'associations éventuellement avec les représentants de plus de 60 ans. On a tous fait cette proposition-là et quand vous dites que j'attaque la démocratie, je suis désolée Monsieur le Maire mais quand on voit que nous, opposition municipale, on n'a même pas la possibilité de connaître les noms et adresses des gens qui participent aux conseils de quartier parce que vous ne voulez pas nous les transmettre, alors à plus forte raison comment pourra-t-on connaître ce qui se passe dans le Conseil des Sages ?

M. LE MAIRE : Il y a des moments où je dois même ne plus répondre.

Mme Françoise BRANGET : J'ai un courrier là de vous qui me dit qu'on n'a pas le droit de connaître...

Mme Marie-Guite DUFAY : Je voulais juste intervenir sur le fait que des moyens étaient bien sûr mis en oeuvre au niveau du CCAS pour faire en sorte que cet outil ne soit pas un outil creux comme je l'ai entendu dire, c'est un outil au service du mieux vivre ensemble, je l'ai dit à plusieurs reprises. Nous voulons nous appuyer sur le formidable potentiel, et Lucille l'a dit, des personnes de plus de 60 ans pour consolider, retisser, recréer les liens qui permettent d'aller vers une société plus conviviale, potentielle parce que les personnes de plus de 60 ans ont leur expérience et du temps, une disponibilité à mettre au service d'actions et de besoins collectifs. Donc au sein du CCAS, trois choses : une organisation est mise en place au sein d'une direction du CCAS et nous avons les moyens de conduire une politique intergénérationnelle, un budget est dégagé ; si ce budget n'était pas dégagé, nous n'aurions pas pu mettre en place le Forum de l'Age avec toute la logistique qu'il a nécessité et le Maire vous a dit que ce Forum serait reconduit l'année prochaine. Donc bien sûr un budget est intégré totalement au sein du CCAS pour que les actions intergénérationnelles qui seront portées par le Conseil des Sages voient le jour et ne soient pas des choses creuses.

Et puis enfin, effectivement il y a deux personnes qui travailleront à temps plein autour de cette dynamique.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Ce qui me surprend dans la discussion, c'est l'a priori dans lequel vous vous mettez, a priori de méfiance, de non-confiance dans ce qui peut être fait dans ce Conseil des Sages. Ça me surprend beaucoup pour une raison très simple, c'est qu'on est dans une expérience qui est hyper compliquée. On voit bien tous ensemble, vous comme nous en tant que responsables politiques, que la démocratie devient de plus en plus compliquée, que les gens sont de plus en plus demandeurs de démocratie participative, que cette démocratie participative, on a tous ensemble à la construire, et ce n'est pas simple d'en fixer les règles. Monsieur ROSSELOT, je suis sûre que ce que nous sommes en train de faire partout en France avec les Conseils des Sages, avec les Conseils des

Jeunes, avec les Conseils de Quartier, c'est quelque chose qui répond à la question qui nous est posée à nous, les responsables politiques, de trouver un système de contacts beaucoup plus forts, d'échanges beaucoup plus forts avec les populations. Et elle se double ici d'une autre question, et je fais partie des gens qui ont été très choqués par l'intervention de Mme CASNOVE, qui est la place et le rôle des retraités dans notre société. Je suis intimement persuadée que ces expériences qui sont parfois positives, parfois négatives parce que c'est dans toute l'Europe que ces principes de Conseils des Sages se sont mis en place, sont compliquées parce que nous avons à construire ensemble le principe de la démocratie participative et nous avons à construire ensemble comment, quelle place, quel rôle offrir aux retraités dans la société. Ce qui me gêne profondément dans votre position, c'est votre a priori sur ce dossier. Je crois que vous pourrez peut-être nous critiquer dans un ou deux ans en disant qu'effectivement ce n'était pas... mais en tant que responsables politiques qu'on arrive au moins à essayer ensemble à mettre sur pied un dispositif de cet ordre-là. Alors regardons au moins ensemble l'expérience pendant un ou deux ans et après on fera des critiques. Je crois que cette question-là nous interroge, autant vous en tant que responsables politiques de droite que nous en tant que responsables politiques de gauche parce que c'est une question de fond et j'aurais vraiment tendance à vous dire, soyons tous ensemble responsables, c'est des choses vraiment importantes, regardons et critiquez-nous au bout d'un an si réellement il y a eu manipulation. Je ne le pense pas du tout mais regardons ensemble comment on peut construire quelque chose qui répond à ces deux questions-là.

Mme Lucille LAMY : Je souhaiterais répondre à quelques remarques qui ont été faites en particulier par rapport aux associations. J'en ai déjà parlé tout à l'heure, le groupe de travail qui a réfléchi à cette mise en place du Conseil des Sages était formé de personnes de plus de 60 ans qui, pour beaucoup, viennent d'associations et les membres de ce groupe de travail sont les premiers à ne pas avoir souhaité que le Conseil des Sages se mette en association. Ce ne sont d'ailleurs pas des associations qui représentent forcément des gens de plus de 60 ans. Au départ on avait ciblé quelques associations représentatives des gens de plus de 60 ans mais après le Forum des Rendez-vous de l'Age, des gens issus d'associations humanitaires ou autres se sont portés volontaires pour faire partie de ce groupe de travail et c'est eux-mêmes qui ont souhaité que le Conseil des Sages soit un groupe plutôt informel.

D'autre part, vous dites qu'il existe déjà des associations et que le Conseil des Sages va peut-être faire doublon ou faire un travail qui est déjà fait par ailleurs. Le Conseil des Sages aura pour mission d'initier des projets bien sûr en lien, et je croyais l'avoir bien expliqué, avec les habitants et avec les associations habilitées elles-mêmes à travailler dans certains domaines. Il est évident que le Conseil des Sages ne va pas faire les choses tout seul, il n'est pas du tout mis en place dans cet objectif-là.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, peut-être pour conclure, je crois qu'il y avait quatre grands points, quatre demandes de votre opposition. La première sur le financement, on a entendu notre collègue tout à l'heure nous préciser qu'il y avait effectivement deux postes à temps complet sur ce dossier, moi personnellement je me félicite que les moyens soient mis à la disposition de ce Conseil, qu'il puisse fonctionner un petit peu à l'instar de ce que l'on connaît au Conseil des Jeunes.

Sur les trois autres demandes, Monsieur le Maire, la première concerne la démocratie, elle est forte. Nous souhaiterions que les modalités d'élections de ce Conseil soient revues dans les formes que nous avons exprimées à plusieurs reprises.

La deuxième demande Monsieur le Maire, porte sur l'équité. Nous souhaiterions être témoins des travaux du Conseil des Sages, ça n'est pas trop vous demander que l'un d'entre nous puisse être témoin sans participation mais simplement sur la qualité des débats pour que nous puissions nous aussi nous inspirer de ce que disent nos anciens sur certains dossiers.

Et puis enfin la troisième demande, c'est notre collègue Jean qui l'a exprimée en des termes très clairs, la lisibilité des objectifs Monsieur le Maire. Ils ne sont pas clairs ces objectifs, nous aimerions là aussi que vous puissiez faire un effort. Trois points, trois questions Monsieur le Maire pour que nous puissions nous rallier à ce Conseil et l'asseoir ce soir.

M. LE MAIRE : Vous en aviez annoncé quatre.

M. Bernard LAMBERT : Pour le financement, on a eu l'explication de Mme DUFAY.

M. LE MAIRE : Ce que je voudrais dire simplement par rapport à la proposition de M. POCHARD, c'est que ce n'est pas à moi de décider parce que je vous le redis une nouvelle fois, pas plus que je ne vais à l'Agglomération influencer sur les décisions ou la réflexion du conseil de développement participatif, je n'irai participer aux délibérations du Conseil des Sages. Je vais leur transmettre votre demande. Si effectivement le Conseil des Sages considère, lors de la séance plénière, qu'il souhaite qu'il y ait un ou deux membres de l'opposition, pourquoi pas mais c'est le Conseil des Sages qui en décidera. S'il le souhaite, personnellement je n'y vois aucun inconvénient mais de grâce comme l'a dit Paulette, laissez-nous faire, pas d'a priori et faites aussi confiance à nos anciens, ils étaient là avant nous, on peut leur faire confiance.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je constate qu'on est déjà dans cette question de confusion quant à la légitimité des uns et des autres puisqu'on ne sait pas si c'est vous ou le Conseil des Sages qui décide qui y va parmi les élus. Donc ça nous laisse augurer quand même des interrogations multiples et répétées.

Ensuite, je voudrais dire que les propos de Claire CASENOVE vous les prenez, de mauvaise foi, au premier degré alors que c'était du deuxième degré.

M. LE MAIRE : Ah bon ? Alors il faut qu'elle sorte un carton Humour quand elle fait de l'humour.

M. Pascal BONNET : Et il est évident qu'elle s'inquiète de la façon dont l'avis des Sages pourrait ou pas être entendu et il est un peu facile de votre part de retourner cela d'une manière qui vous arrange, histoire de diaboliser un élu. Je trouve que ce sont des méthodes qui ne sont pas acceptables.

Ensuite, je voudrais revenir aux propos de Mme la Députée. Il est vrai que c'est difficile et qu'il faut qu'on expérimente pour apprécier mais on est en droit, nous, de dire que la méthode ne nous paraît pas satisfaisante. On verra dans deux ans ce qu'il en est. On a sans doute un peu tort et vous aussi parce que c'est complexe, mais je constate justement qu'il y a eu quand même beaucoup de travail et on aboutit à quelque chose qui a dû être consensuel pour satisfaire les Sages et satisfaire les élus, et c'est quelque chose que déjà on ne lit pas tous de la même façon, donc c'est complexe. Il n'est pas question de critiquer le travail fait mais dans la mesure où c'est complexe et qu'on a du mal à s'y retrouver, on est en droit de dire que ce n'est pas forcément comme cela qu'il faut faire.

M. LE MAIRE : J'admire la marche arrière toute. Quant à Mme CASENOVE, je vous interroge, c'était de l'humour ou vous le pensiez réellement ?

Mme Claire CASENOVE : C'était de l'humour.

M. LE MAIRE : Ah bon, alors prévenez ! Là aussi une belle marche arrière !

M. Jean ROSSELOT : Je voulais juste dire à Paulette GUINCHARD-KUNSTLER qu'il y a une méthode pour surmonter les défis compliqués, c'est de les affronter avec quelques idées simples et en l'espèce, l'élection en est une, d'ailleurs c'est votre intérêt. Je répète le principe de constitution de tout

organisme consultatif, c'est l'élection, l'auto-désignation et ce serait vous épargner des critiques qui ne manqueront pas de fuser sur le Roi, non seulement en son Conseil Municipal mais en son Conseil des Sages.

M. LE MAIRE : Dans un organisme que vous connaissez bien comme le Conseil Economique et Social, il n'y a pas de membres désignés ? Ça ne vous a jamais choqué là.

M. Jean ROSSELOT : Vous avez 60 membres, il doit y en avoir deux qui sont personnalités qualifiées et la signature du pouvoir central n'est que formelle, ce sont des personnalités qui sont qualifiées comme l'ancien Président de l'Université mais sur les 60, il y en a deux et encore ils sont là pour leur qualité. Or là vous ne précisez pas sur quels critères vous allez, parce que ce sont vos obligés, les nommer.

M. LE MAIRE : Mon cher Jean, je suis beaucoup plus inquiet quand les hautes autorités de l'Etat elles, nomment arbitrairement dans des organismes très importants que je ne citerai pas, des personnes à des postes de très haute responsabilité.

Je pensais que ce débat allait susciter l'enthousiasme général parce que, et Lucille et Marie-Guite l'ont dit, il y a un formidable potentiel chez les plus de 60 ans qui ont vraiment l'expérience, qui sont notre mémoire et qui ont une envie très très forte de se mobiliser et contribuer à la construction de la société dans laquelle demain vont vivre leurs gamins. Et je crois que sur ce projet on aurait quand même quelque part pu trouver un accord. Maintenant, vous prenez vos responsabilités. Je trouve que vous n'avez pas eu de véritables arguments mais c'est plutôt des arguties pour trouver un moyen de voter contre».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, douze Conseillers votant contre, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 27 février 2003.